

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2023

Présents : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO,
Céline BELLARA, Sophie BERETTA, Sabine DA COSTA, Arnaud SAUVAIRE et Nicolas WISNIEWSKI.

Absent : Magali GUEIDAN ayant donné procuration à Pascale VANDAMME
Elie HERBEMONT, excusé

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 4 octobre 2023.

Date de la convocation : 13 octobre 2023

sont nommés secrétaire de séance Nathalie CUOZZO et Sophie BERETTA

Pascale VANDAMME donne lecture de l'ordre du jour :

(elle demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération pour l'augmentation du taux de l'adhésion à la médecine préventive)

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2023
- Présentation des travaux de voirie en présence du cabinet RCI, monsieur Poudevigne
Préparation de la réunion publique concernant les travaux de voirie mercredi 25 octobre
- Délibération : convention adhésion au service partenariat CNRACL et invalidité
- Point sur le marché de Noël, Noël des enfants et des aînés
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2023

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2023 et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité

Présentation des travaux de voirie en présence du cabinet RCI, monsieur Poudevigne / préparation de la réunion publique concernant les travaux de voirie mercredi 25 octobre

Monsieur Poudevigne du Cabinet RCI explique les futurs travaux de voirie, qui seront présentés lors d'une réunion publique mercredi 25 octobre 2023. Le projet s'élève à un total global de 320.000 € HT pour la rue de la Fontaine, rue du pigeonnier, chemin des Lens, chemin du bouilleur de cru, chemin du Mas de Reilhe (Vic à Vielle et Doulibre), chemin du temple, rue du porche

Délibération : signature convention adhésion au service partenariat CNRACL et invalidité

Une adhésion au service partenariat CNRACL et invalidité est proposée par le Centre de Gestion du Gard. Ce service propose plusieurs missions dont des conseils en cas de maladie professionnelle, d'invalidité, de validations de services, de dossiers de retraite... Le montant de cette prévoyance est de 200 € par an pour les commune de 1 à 19 agents. Après discussion, le conseil municipal accepte d'adhérer à ce service à partir du 1^{er} janvier 2024.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- Un point est fait sur le marché de Noël : à ce jour 27 exposants ont confirmé leur présence, dont un manège
- 11 Novembre : dépôt d'une gerbe à 11 heures avec apéritif en extérieur si le temps le permet
- Noël des enfants : un spectacle de magie est programmé
- Goûter des aînés : thé dansant prévu pour le dimanche 4 février 2024
- Vœux de la Municipalité : vendredi 12 janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

La Maire,

Les conseillers municipaux,